

Équitation adaptée

« L'équitation adaptée, est une pratique sportive ou de loisirs, accessible aux personnes en situation de handicap par l'adaptation de la pédagogie, du matériel et/ou de la cavalerie »

Publics concernés :

- Large public en situation de handicap moteur, mental ou sensoriel, neuro cognitif, psychique.
- Pas d'âge minimum ou maximum, l'accompagnement est adapté à chaque cavalier.

En quoi consiste le métier ?

La pratique d'un loisir ou d'un sport pour tous

Objectifs :

- Accueillir des publics en situation de handicap dans une structure équestre dans les **meilleures conditions possibles**
- **Accompagner** un public fragilisé dans la pratique de l'équitation de loisir et/ou de compétition

Missions :

- Appréhender les **enjeux particuliers** liés à la "différence" occasionnée par le handicap
- **Adapter** la structure accueillante, le matériel, la cavalerie et l'approche pédagogique pour l'encadrement de ce public

Compétences :

- Connaissances fines des **différents handicaps**
- Capacité **d'adaptabilité**
- Connaissances fines de l'équidé

Rendre accessible les **compétitions équestres** et apporter de l'ambition et de la valorisation chez les cavaliers.

L'aspect thérapeutique peut être un **bénéfice secondaire** de l'équitation adaptée.

Travailler en partenariat avec des établissements spécifiques.

Comment devenir moniteur d'équitation adaptée ?

Formation classique

Être titulaire soit d'un :

- Diplôme délivré par le **ministère des sports** (BPJEPS, BEES...)
- Titre à finalité professionnelle délivré par la **FFE** (BAP, AP, AAE)
- Certificat de qualification délivré par la **CPNE-EE** (CQPEAE, CQPORE...)



Brevet Fédéral d'Encadrement Equi-Handi (BFEEH)

- **42 heures** réparties sur **3 modules** de 14 heures
- **Stage** de mise en situation pédagogique de 14 heures
- 2 mentions possibles : Mention Handi mental / Mention Handi moteur ou sensoriel

OU

Être un **professionnel du médico-social** justifiant d'une connaissance sur les différents handicaps.

Autre formation post bac

Licence STAPS parcours Activités Physiques Adaptées et Santé (**APAS**) :

Mention Activités équestres adaptées (AEA)

- Être titulaire du baccalauréat
- **3 ans** avec la qualification AEA abordée en troisième année

Connaissances et compétences dispensées :

- Maîtriser les connaissances liées aux handicaps et aux chevaux (base d'éthologie, niveau Galop 7...)
- Être capable d'élaborer, de conduire et d'évaluer une action équestre pertinente avec un public en situation de handicap mental ou moteur ou sensoriel

Source: (FFE, 2018), (IFCE, 2022), (STAPS, 2023), (Congrès SIPME, 2022)



Syndicat
Interprofessionnel des
Praticiens de la
Médiation
Equine